

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le trente septembre, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2009.

PRÉSENTS : BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Jean-Louis, FRAPECH Jean-Louis, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, LATOUR Thomas, SAINT-PAUL Bernard et SANDREAU Claude.

ABSENTS EXCUSÉS : BARLASSINA Claude, BIRELLO Danielle, FORESTIER Christine et MONCEYRON Jean-Pierre

ABSENTS NON EXCUSÉS : ANSCIEAU Luc, CHASTANET Pascale, CORTES Marcel, GUILLET Pascal et MERLE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BIRELLO Jean-Louis.

PROCURATIONS : BIRELLO Danielle à BINET-GAUBERT Véronique, FORESTIER Christine à GETTO Marie-José, MONCEYRON Jean-Pierre à GERAUD Yves.

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 21.09.09.

1 – Election des délégués au Syndicat Mixte de l'eau et de l'Assainissement :

Monsieur le Maire, compte tenu de l'incident de séance survenu le 21 septembre au cours de l'élection des délégués au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement, propose à l'assemblée d'annuler le vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr le Maire. Cette élection est reportée à un prochain Conseil Municipal.

2- Demande de subvention : Achat matériel informatique accueil mairie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer l'installation informatique du service accueil de la Mairie.

Il convient, d'autre part, de se doter de matériel complémentaire indispensable pour la protection et la mise en réseau des données informatiques.

Monsieur le Maire présente le devis de la Société CYBERTEK pour un montant total de 903,01 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- estime cette acquisition nécessaire,
- accepte le devis présenté,
- demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention

La somme correspondante, soit 1 080 € sera imputée à l'article 2183-48 du budget communal.

3- Demande de huis clos :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner à huis clos le sujet suivant de l'ordre du jour annoncé en début de séance car plusieurs personnes y sont citées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la suite du Conseil Municipal se déroulera à huis clos.